

Image not found or type unknown



Séparation par consentement mutuel

Par **helene62310**, le **06/06/2012** à **11:25**

Bonjour,

mon mari et moi souhaitons nous séparer par consentement mutuel.

Je perçois une retraite et lui n'a aucune ressource.

Puis-je l'hébergé gratuitement ?

Merci pour vos réponses.

cordialement.